

2026 – LCR99

**LOIRE CONNECT RÉSEAU**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LUNDI 20 AVRIL 2026 – 8 HEURES 45**

*L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à huit heures quarante-cinq*

*Délibération légalisée en préfecture le 20 avril 2026*  
*042-944671452-20260420-2026-LCR99-DE*

*Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel du Département, dans la salle de deuxième commission, sous la présidence de Madame Séverine REYNAUD, Présidente de la Régie Loire Connect Réseau.*

*Madame Francine ALLAIN est nommée secrétaire de séance.*

*Monsieur Maël BONNETAUD MATTANA est chargé de la prise de note et de rédiger le procès-verbal.*

---

**Date de convocation :** 10/04/2026

*Membres présents :*

Séverine REYNAUD, *Présidente*

Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Lucien MURZI, *Élus*

Francine ALLAIN, Maël BONNETAUD MATTANA, Vincent MAILLARD, *Administration*

*Absents – excusés :*

Arlette BERNARD (pouvoir donné à Séverine REYNAUD),  
Stéphanie CALACIURA

---

*Cf. Rapport n°R2026-LCR99*

**Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET LOIRE CONNECT RESEAU**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1425-1 relatif aux réseaux et services locaux de communications électroniques, et les articles L.2221-11 à L.2221-14 et R.2221-63 à R.2221-94 relatifs aux régies dotées d'une autonomie financière ;

**Vu** la Délibération de l'Assemblée délibérante du Département de la Loire du 17 novembre 2023 relative à la création et aux statuts de la Régie Loire Connect Réseau ;

**Vu** la Délibération n°2025-LCR34 de la Loire Connect Réseau relative à la convention de gestion entre le Département de la Loire et Loire Connect Réseau ;

**Vu** le Rapport n°R2026-LCR99 correspondant ;

**Considérant que** les besoins et finalités de Loire Connect Réseau ont évolué durant l'année 2025.

**Décision :** Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la Convention de gestion entre le Département de la Loire et Loire Connect Réseau ;
- D'autoriser la Directrice à le signer ;
- D'autoriser toutes les opérations financières en découlant ;
- D'autoriser la Directrice à prendre toutes les mesures utiles concernant sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : 20/04/2026

**Madame Séverine REYNAUD**  
Présidente de la Régie Loire Connect Réseau

*Selon l'objet de la présente ; et :*

- *conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*
- *conformément aux dispositions des articles 1240 du Code civil et 528 et 538 du Code de procédure civile, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*